



111893 - Est il institué de faire l'annonce de début de prière (iqamah) en répétant chacune de ses formules deux fois?

question

Existe il un obstacle religieux empêchant que l'annonce du début de la prière soit identique à l'appel à la prière grâce à l'ajout d'un deuxième: quad qaamat as-salah: la prière va commencer!

Ce qui donnerait à l'annonce la formulation que voici:

Allahou akbar, Allahou akbar; asha'dou an laa ilaaha illa Allah, ash'a dou an laa ilaaha illa Allah; ash'adou anna Muhammadan rassouloul Allah, asha'dou anna Muhammadan rassouloul Allah; hayya alaas-salah, hayya alas-salah; hayya alal falah, hayya alal falah; quad qaamat as-salah, quad qaamat as-salah; Allahou akbar, Allahou akbar; laa ilaaha illa Allah: Allah est plus grand! Allah est plus grand! J'atteste qu'il n' y a point de divinité en dehors d'Allah.

J'atteste qu'il n' y a point de divinité en dehors d'Allah. J'atteste que Muhammad est le messenger d'Allah. J'atteste que Muhammad est le messenger d'Allah. Venez assister à la prière! Venez assister à la prière! Venez assister au bonheur! Venez assister au bonheur! La prière va commencer. La prière va commencer. Allah est plus grand! Allah est plus grand! Il n' y a point de divinité en dehors d'Allah.

Est-ce la méthode enseignée par l'imam Abou Hanifah?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

L'annonce du début de la prière a été rapportée sous différentes formules d'après le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui). Dans certaines formules, les phrases sont prononcées une seule fois, à l'exception de la première et de la dernière qui sont prononcées deux fois. La phrase : quad qaamat i as-salah est aussi répétée deux fois. Selon cette formule, le nombre de mots est de 11. c'est la formule choisie par les Chaféites et les Hanbalites. C'est encore l'avis des Malikites



qui, cependant ne répètent pas la phrase: quad qaamat i as-salah. Voir al-Mouhgni, 2/59; al-Moudawwanah (1/179. Voilà la formule qu'employait Bilal , le muezzin du Messenger d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui). Un hadith d'Abdoullah ibn Zayd à propos del'appel à la prière se présente comme suit: Il (le rapporteur) dit:puis il s'est peu éloigné de moi et dit: quand tu veux annoncer le début de la prière, tu dis:Allahou akbar, Allahou akbar; ash'adou an laa ilaaha illa Allah; ash'adou anna Muhammadan rassouloul Allah; hayya alas-salah; hayya alal falah, hayya alal falah; quad qaamat as-salah, quad qaamat as-salah; Allahou akbar, Allahou akbar; laa ilaaha illa Allah. Au matin, je me suis présenté au Messenger d'Allah(Bénédictio et salut soient sur lui) pour l'en informer. Il dit: c'est certes un rêve de vérité, s'il plaît à Allah. (rapporté par Abou Dawoud,499. Al-Albani dit qu'il est bon et authentique.

D'après Anas ibn Malick (P.A.a): L'ordre a été donné à Bilal de répéter les phrases qui composent l'appel à la prière et de prononcer une seule fois les phrases qui composent la formule de l'annonce du début de la prière. (Rapporté par al-Bokhari,605 et par Mouslim,378.

D'après Omar (P.A.a): Du temps du Messenger d'allah (Bénédictio et salut soient sur lui) l'appel à la prière avec la répétition des phrases qui le composent deux fois et l'annonce du début de la prière se faisait avec la prononciation une seule fois des phrases qui composent l'annonce, à l'exception de quad qaamat as-salah qu'on répétait deux fois. (Rapporté par Abou Dawoud,510 et jugé bon et authentique par al-Albani dans Sahihi Abi Dawoud.

Une autre formule était conçue de façon à ce que les termes employés dans l'annonce du début de la prière soit comme ceux usités dans l'appel à la prière avec la répétition deux fois de quad qaamat as-salah,ce qui porte le nombre des mots à 17. C'est la doctrine des Hanafites. C'est aussi un avis exprimé dans l'école chafite.» Voir al-Mabsout (1/219).

Voici la formule de l'annonce utilisée par Abou Mahdhourah (P.A.a) qui l'avait apprise du Messenger (Bénédictio et salut soient sur lui). D'après Abou Mahdhourah (P.A.a) le Messenger d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui) lui avait appris cet appel à la prière composé de 17 mots:

Allahou akbar, Allahou akbar; ashadou an laa ilaaha illa Allah, ash'adou an laa ilaaha illa Allah;



ash'adou anna Muhammadan rassouloul Allah, ash'adou anna Muhammadan rassouloul Allah; hayya alal as-salah, hayya alal as-salah; hayya alal falah, hayya alal falah; quad qaamat as-salah, quad qaamat as-salah; Allahou akbar, Allahou akbar; laa ilaaha illa Allah (Rapporté par Abou Dawou,502 et par at-Tirmidhi,192 et jugé authentique par al-Albani.)

Tout ce qui a été rapporté de façon sûre d'après le Prophète (Bénéduction et salut soient sur lui) fait partie de la Sunna qu'il convient de'appliquer. Aussi n' y a-t-il aucun inconvénient à ce que le muezzin emploie la formule de Bilal ou celle d'Abou Mahdhourah (P.A.a). Cependant, la pratique la plus parfaite consiste à alterner les deux formules de manière à appliquer la Sunna parfaitement.

Cheikh al-Islam, Ibn Taymiyya dit après avoir mentionné les hadiths qui autorisent l'emploi des deux formules susmentionnées: «S'il en est ainsi, la doctrine des gens du hadith et ceux qui sont d'accord avec eux est la juste. Elle permet de se conformer à tout ce qui est rapporté de façon sûre du Prophète (Bénédition et salut soient sur lui). Ils n'en désapprouvent rien, étant donné que la variété des formules d'appel à la prière et de l'annonce de son début n'est que comme la diversité des lectures du Coran et des invocations de cloture de la prière et consorts. Nul ne peut réprouver une pratique établie par le Messager d'Allah (Bénédition et salut soient sur lui) au profit de sa communauté.

Quant à celui qui pousse la divergence et la division au point d'en faire un fondement d'alliance ou d'hostilité et engage un combat sur la base de pareilles questions qu'Allah Très Haut a rendues souples, celui-là est de ceux qui ont installé la division dans leur religion et sont devenus des partisans.

La parfaite pratique de la Sunna en la matière est qu'on adopte tantôt une formule tantôt une autre. On emploie une formule dans un endroit et une autre dans un autre. Car abandonner ce qu'enseigne la Sunna au profit d'une autre pratique pourrait conduire à la transformation de la Sunna en une innovation et à rendre une simple recommandation obligatoire. Ce qui entraîne des divergences et des divisions avec ceux qui adoptent l'autre pratique. Le Musulman doit tenir compte des règles générales qui permettent de s'accrocher à la Sunna communément admises, notamment quand on observe la prière en publique.» Extrait de Madjmou' al-Fatawa (21/66).



Il dit encore: Nul ne doit prendre les propos de certains ulémas comme une devise qu'il faut mettre en pratique et interdit aux autres l'application de la Sunna. Bien au contraire , tout ce qu'enseigne la Sunna est matière de souplesse. C'est comme l'appel à la prière et l'annonce de son début. Si on répète les termes de l'annonce du début de la prière, c'est bien. Si on les prononce une seule fois, c'est encore bien. C'est un égarement que de rendre l'une ou l'autre option obligatoires. Celui qui suit l'auteur d'un tel égarement beigne dans l'erreur et l'aberration. Extrait de Madjmou' al-Fatawa (22/46).

Allah le sait mieux.